



**VILLE D'IGNY**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **COMPTE RENDU ASSEMBLÉE DE QUARTIER DE VILGENIS**

**Jeudi 19 octobre 2023 à 19h00 – Salle du Conseil**

### **Présents**

- Francisque VIGOUROUX, Maire
- Richard TURPIN Maire-Adjoint aux Travaux
- Denis PRIVE, conseiller municipal à la démocratie locale
- Antoine POMPA, conseiller municipal
- Claire CHARPENTIER, maire-adjointe à la culture et l'événementiel
- Marie-Laure MALOIZEL, maire-adjointe à la solidarité et au logement
- Nathalie SCANO-BREMARD, responsable du service Vie Quotidienne

28 participants

### **Ordre du jour**

- Généralisation de la collecte des biodéchets en 2024
- Les mobilités
- Parc public Saint-Nicolas
- Stade des Bois Brulés
- Actualités du quartier

## **GENERALISATION DE LA COLLECTE DES BIODECHETS EN 2024**

Dans le cadre de la loi « AGEC » de 2020, les communes et intercommunalités ont l'obligation de mettre en place la collecte séparée des biodéchets, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les particuliers et les professionnels.

### **Qu'est-ce qu'un bio déchet**

Les biodéchets sont issus de la préparation et des restes de repas, des produits périmés (sans emballage), aussi bien les fruits et légumes que la viande, le poisson et les fruits de mer (y compris les coquilles). Ils représentent près de 30% du bac d'ordures ménagères. Leur collecte de manière séparée permet de réduire la quantité de déchets dans le bac d'ordures ménagères. Les déchets végétaux sont aussi des biodéchets.

### **A quoi sert de les collecter et de les valoriser ?**

Le tri des biodéchets permet de réduire les quantités de déchets incinérés. Leur traitement contribue à la fertilisation des sols et participe à l'économie circulaire. Cette action réduit les émissions de gaz à effet de serre.

### **Pour qui, la collecte des biodéchets est-elle obligatoire ?**

Le SIOM, compétent en matière de collecte et traitement des déchets sur la commune, a engagé depuis 2021 la collecte séparée des bio déchets dans les écoles, marchés et entreprises. Depuis 2022, la collecte en porte-à-porte des biodéchets sur la base du volontariat est proposée aux Ignissois pour les secteurs pavillonnaires.

L'obligation repose sur le SIOM qui a la charge de fournir des solutions de tri à la source des biodéchets. Plusieurs possibilités sont proposées selon le type d'habitat :

- Collecte en porte-à-porte,
- Compostage (avec formations)

Le SIOM propose des composteurs ou lombricomposteurs à tarif préférentiel.

Le déploiement de plusieurs composteurs collectifs sur la commune est en cours.

### **Que deviennent les biodéchets ?**

Les déchets végétaux collectés par le SIOM sont convertis en compost 100% naturel agréé pour l'agriculture biologique à Limours.

Un deuxième traitement est réalisé au sein d'un réseau d'agriculteurs méthaniseurs situé dans le nord de la France. Le biogaz produit est transformé en chaleur et en électricité. La chaleur est utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude. Le biogaz peut être injecté sur le réseau de gaz de ville. Il est utilisé aussi dans les véhicules du SIOM roulants au GLV. Les résidus deviennent également un compost pour les champs des agriculteurs ou pour les jardins.

## LES MOBILITES

### ➤ LA NAVETTE E

Ce service financé par les villes et l'agglomération Paris Saclay a été mis en place en 2021. La navette relie Igny à la gare de Massy-Palaiseau. Les véhicules roulent au GNV ou à l'électrique. C'est un service gratuit de transport de proximité à disposition des Ignissois. Depuis le 4 septembre 2023, la navette circule du lundi au samedi à partir de 21h30 pour prendre le relais de la ligne de bus 15 ainsi que le dimanche matin. Développer les navettes gratuites est une solution partielle mise en place pour démontrer la nécessité à Ile-de-France-Mobilités (organisateur des mobilités pour la région parisienne) qu'une extension est nécessaire.

### ➤ EVOLUTION DU RER C

Depuis plusieurs années, les utilisateurs du RER C sont confrontés au manque de fiabilité de la ligne. Une étude a été menée avec les communes situées entre Versailles et Massy pour demander à la SNCF de rendre la ligne autonome par rapport au reste du RER C.

A compter du 10 décembre la branche du RER C entre Massy-Palaiseau et Versailles-Chantiers sera déconnectée du reste de la ligne afin de ne plus être affectée par les incidents du réseau. Cette évolution s'accompagnera d'un élargissement de la fréquence des trains aux heures de pointes. Dans le cadre de la valorisation de la Vallée de Bièvre, les rames seront revêtues avec des photos de la nature et du patrimoine culturel de la vallée.

#### ➔ Un riverain interroge sur l'accessibilité du lycée international et du plateau de Saclay

Le Lycée International Paris Saclay (LIPPS) est desservi par un bus le matin et le soir. En 2026, la ligne 18 du métro Grand Paris express sera mise en place dont l'arrêt Palaiseau est situé à 3 minutes à pied du LIPPS.

#### ➔ Un riverain demande où en est le projet d'une nouvelle gare à Igny ?

Le Maire répond qu'une gare au niveau Pileu est à l'étude par IDFM sur la commune de Massy en limite d'Igny. Son inscription budgétaire est toujours en décision mais plutôt favorable.

## ➤ REFLEXION SUR LA GENERALISATION DE LA LIMITATION A 30KM/H

De nombreux Ignissois interpellent la Ville régulièrement sur la vitesse excessive de certains automobilistes dans plusieurs rues. La Ville a lancé à l'automne une consultation sur la généralisation de la limitation de la vitesse à 30km/h. Un sondage en ligne est ouvert jusqu'à la fin de l'année. Plusieurs secteurs de la Ville sont déjà soumis à cette réglementation de la vitesse. Un des objectifs si le choix était confirmé est la cohérence globale de la limitation de vitesse sur la commune.

Le passage à 30km/h implique un changement d'habitude de conduite et un meilleur partage de la route. Il est nécessaire d'avoir une vigilance sur le contre-sens cyclable pour les voitures mais aussi pour les vélos.

- ➔ Plusieurs riverains s'inquiètent de la compatibilité entre les différents modes de déplacement, en particulier voitures/vélos. D'autres font remarquer qu'une partie des usagers respectera la limitation mais que ceux ne la respectant pas aujourd'hui ne s'y conformeront toujours pas avec ce changement. Certains riverains préféreraient l'installation de ralentisseurs et de STOP pour faire ralentir voitures et vélos.

Vote à main levée: Plutôt favorable pour une vingtaine de participants. 4 personnes sont contre. Retour positif pour la circulation cycliste.

- ➔ Un riverain interroge sur la transition entre les axes à 30km/h et les axes à 50km/h, par exemple sur la RD60.
- ➔ Des riverains demandent l'installation d'un feu tricolore avenue Jean Jaurès à l'angle de la rue du parc  
Le Maire indique que cette solution peut être étudiée. La décision devra être prise en concertation avec l'ensemble des riverains.
- ➔ Un riverain demande si la limitation à 30km/h sera généralisée aux communes avoisinantes dans un futur proche et si la Ville bénéficie d'un retour d'expérience.  
Le Maire indique que la commune de Verrières le Buisson expérimente déjà le 30km/h et d'autres villes comme Sceaux, Clamart y sont passées. La Ville va néanmoins se renseigner sur le retour d'expériences de ces communes.

## ➤ PLAN VELO

Le premier plan vélo a été réalisé en 2017-2018. Une actualisation de celui-ci est en cours. Les objectifs sont de relier les pôles principaux à vélo et les communes voisines. La Ville souhaite proposer des solutions alternatives à la voiture avec des aménagements spécifiques et efficaces selon les configurations des rues. Parmi les priorités figurent la rue Ambroise Croizat, la rue du Dr Roux et le chemin du Trou rouge.

Une réflexion porte sur la création d'un double sens cyclable avenue du Président Kennedy avec un « tourne à gauche » pour accéder à la gare par l'avenue Jean Jaurès. Dans le cadre de la réfection de la rue de l'église, la création d'une piste cyclable dans le sens monté est étudiée.

## **LE PARC PUBLIC SAINT NICOLAS**

La Ville a signé un bail emphytéotique avec l'établissement La Salle Igny pour préserver l'espace naturel et créer un parc public. Une concertation a été menée en 2019-2020 avec les riverains. La proposition des paysagistes n'a pas été validée par la commission des sites classés. Le projet a donc été retravaillé afin d'être encore plus respectueux du site classé et de la zone naturelle.

L'entrée du parc sera sécurisée et valorisée. Un cheminement PMR est prévu. Un espace dédié aux enfants sera aménagé. Une plateforme de repos sera installée pour profiter de ce paysage naturel exceptionnel. Un nouvel avis de la commission doit être demandé avant de lancer les travaux à l'automne prochain.

➔ Un riverain interroge sur le devenir du bâtiment de la gare.

La Ville souhaite occuper le bâtiment et en faire un lieu autour de la nature et l'environnement avec la collaboration d'associations et créer la Maison de la Nature. Une convention de partenariat avec la SNCF est à l'étude. L'accès au parvis sera réduit aux véhicules de service afin de protéger les piétons et les promeneurs.

## **LE STADE DES BOIS BRÛLÉS**

Le Maire informe de la création d'un terrain de football synthétique au Complexe sportif des Bois Brûlés. Les travaux doivent débuter au printemps 2024. Les entraînements des vétérans et des adultes auront lieu aux Bois Brûlés. Les entraînements des enfants resteront au stade Jean Moulin.

## L'ACTUALITE DE VOTRE QUARTIER

### ➤ OUVERTURE DU NOUVEAU COLLEGE ET TRAVAUX DE L'AVENUE JEAN JAURES

Le 101 collège de l'Essonne ouvrira ses portes en septembre 2024 pour les élèves de 6<sup>ème</sup> uniquement. L'établissement accueillera chaque année une nouvelle promotion de 6<sup>ème</sup> pour accueillir l'ensemble des niveaux à partir de la rentrée 2027.

Les travaux de voirie de l'avenue Jean Jaurès entre Massy et le rond-point du golf auront lieu de mai à septembre 2024. L'aménagement d'une piste cyclable côté Massy est aussi prévu.

➔ Les riverains font le constat de la vitesse excessive sur cet axe très emprunté reliant Massy et Palaiseau.

Le Maire partage ce retour et précise qu'il est nécessaire d'apaiser la circulation en adaptant l'aménagement de la voirie. Les travaux sont menés par Massy et les aménagements envisagés sont un rétrécissement au niveau de l'entrée et la sortie du giratoire du golf côté Igny, la création d'un plateau surélevé au niveau du futur gymnase et un autre plateau surélevé au niveau du parvis du collège. La question de l'installation d'un radar est posée.

➔ Les riverains ajoutent que le rond-point du golf est particulièrement dangereux. Les vélos et les voitures prennent la voie de bus qui n'est pas correctement indiquée.

Il est acté de déplacer le panneau de signalisation « voie de bus » afin qu'il soit davantage visible. Un coussin berlinois dans la voie de bus a été retiré. La Ville se renseigne sur la raison de ce retrait et étudie la possibilité d'en faire réinstaller un. Les zébras jaunes au sol ont été marqués. Le coussin a été supprimé car la législation actuelle interdit la présence de ce dispositif devant un arrêt de bus.

Le Maire annonce que les glissières de sécurité en métal et des garde-corps sur l'avenue Kennedy seront prochainement remplacés par des glissières en bois.

➔ Des riverains souhaitent un réaménagement du carrefour et un meilleur entretien de la végétation de la contre-allée de l'avenue Jean Jaurès avant l'intersection avec la rue de Bellevue.

Une attention y sera portée.

➔ Une riveraine indique que l'accès à l'avenue Jean Jaurès, en direction de la gare depuis la route départementale est très dangereuse et demande l'installation de panneaux pour signaler les croisements et priorités à droite rue de Bellevue.

➔ Un riverain signale les dépôts anarchiques des vélos ZOOV au niveau de la rue de Vilgénis.

- ➔ Le Maire répond que pour lutter contre les déposes vélos anarchiques, des zones de dépose « virtuelles » ont été mises en œuvre. Il est important de revoir un moyen pour déposer correctement les vélos au niveau de l'arrêt de bus et de l'ancien brocanteur.
- ➔ Un riverain informe d'un possible raccordement électrique du collège sur un transformateur de la résidence du parc des érables.  
La Ville n'avait pas connaissance de ce projet. Renseignement pris, une autre solution est privilégiée.
- ➔ Des riverains demandent si le stationnement alterné sur chaussée est nécessaire en particulier dans la rue du parc.  
Le Maire répond que le stationnement alterné sur chaussée est la règle. Il n'y a pas de solution idéale et la largeur de la chaussée ne change rien à l'obligation.
- ➔ Des riverains souhaitent que l'élagage des arbres du square des érables qui donnent sur la rue du château (n°12) soit effectué.  
La demande a été transmise aux services techniques.

#### ➤ TRAVAUX

La Ville poursuit la rénovation du réseau d'éclairage public et continue à investir sur le remplacement des luminaires par du LED.

Le Maire annonce la reprise de la compétence voirie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La Ville fait le constat d'une défaillance dans l'entretien des voiries effectué par l'agglomération. Une nouvelle organisation sera mise en place afin d'améliorer le service.

Les travaux d'assainissement se poursuivent jusqu'en 2026 avec la création d'un réseau des eaux usées sur l'avenue Jean Jaurès, à partir de de la rue du Parc jusqu'à l'impasse de la Sablière.

L'état de la voirie du quartier ayant été diagnostiquée satisfaisante en début du 1<sup>er</sup> mandat, celle-ci n'a pas été prioritaire à l'inscription du Plan Pluriannuel d'Investissement. Toutefois, certaines rues du quartier méritent à présent un coup de neuf. La réfection de l'enrobé du boulevard d'Igny dans sa partie entre la rue de la résistance et le parc des érables est prévue fin 2024 début 2025. La ligne du STOP sera aussi avancée prochainement.

Dans l'optique d'un enfouissement des réseaux aériens (téléphone), les travaux de voirie seront échelonnés au fur et à mesure. Les études vont être réalisées à partir de 2024 pour entamer les réalisations à partir de 2025.

## ➤ PROJETS

Le Maire informe de la mise en vente de la Maison du garde barrière dans le cadre de la gestion patrimoniale de la ville.

Le Maire présente les différents projets en cours et réalisés récemment : salle des mariages, cantine, skate parc...

Le Maire réaffirme sa volonté de poursuivre l'achat de murs de commerces afin de dynamiser le commerce local. Prochainement une crêperie s'installera à l'arrière de la place de la Ferme.

La Ville est en relation avec le propriétaire de l'ancien laboratoire de la place de la Ferme pour négocier un rachat. La Ville est également en contact avec un commerçant souhaitant installer une maison de la presse place de la Ferme. L'ancien traiteur « Léon » pourrait laisser place à une nouvelle brasserie.

Fin de la séance